

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	10 ^{ème}
Nom de site	213_FBG-SAINT-MARTIN_75010	Numéro	75118_007_13
Adresse du site	213, rue du faubourg Saint Martin	Hauteur	R + 5 (21,20 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitation
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur deux nouvelles antennes.		
Complément d'info	Quatre antennes sur deux azimuts Partage de la fréquence 700MHz (4G/5G)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	06/03/2018
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	04/06/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	04/07/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, l'opérateur s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du très haut débit mobile (5G).		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 3G/4G (fréquences 700MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 50°, 160°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres, balcons et vélux entre 4 m et 10 m	Vis-à-vis (25m)	R + 5 (19 m)
Estimation	3G/4G/5G : 50° < 4V/m ; 160° < 5V/m 5G : 50° < 5V/m ; 160° < 5V/m		
Hauteur des antennes (HMA)	23,10 m pour les antennes à faisceau fixe 23,10 m pour les antennes à faisceau orientable		

Incidence visuelle

Description des antennes	Seuls des compléments aux antennes existantes seront installés, reprenant les teintes et aspects du matériel présent.
Intégration antennaire	Les antennes seront intégrées en partie dans de fausses cheminées de teinte blanc crème de type RAL 9001 et sont maintenues de teinte brun orangé type RAL 8023, en retrait de façade, afin de minimiser leur impact visuel depuis la rue.
Zone technique	Les modules techniques sont maintenus de taille réduite et de couleur gris, et restent invisible depuis la rue.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Défavorable <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Adresses des établissements particuliers dont l'emprise est située à moins de 100 m et estimation du champ maximum reçu des antennes à faisceaux fixes dans chacun d'entre eux

Nom et Type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Association ARFOG-LAFAYETTE	190, rue La Fayette, 75010 Paris	R+4	NON	60 M	< 1 V/m soit 0,8 %
École Primaire Privée Catholique Saint-Laurent	184 Rue la Fayette, 75010 Paris	R+5	NON	90 M	< 1 V/m soit 0,5 %

Adresses des établissements particuliers dont l'emprise est située à moins de 100 m et estimation du champ maximum reçu des antennes à faisceaux orientables dans chacun d'entre eux

Nom et Type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Association ARFOG-LAFAYETTE	190, rue La Fayette, 75010 Paris	R+4	NON	60 M	< 1 V/m soit 0,49 %
École Primaire Privée Catholique Saint-Laurent	184 Rue la Fayette, 75010 Paris	R+5	NON	90 M	< 1 V/m soit 0,33 %

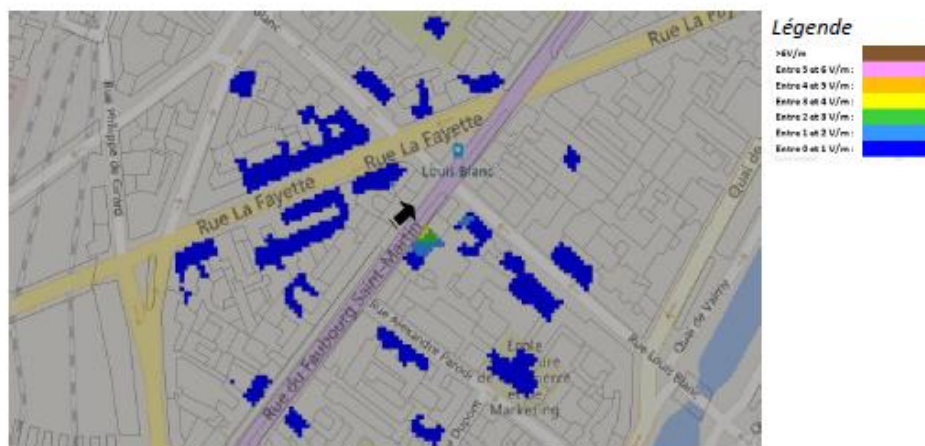
*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

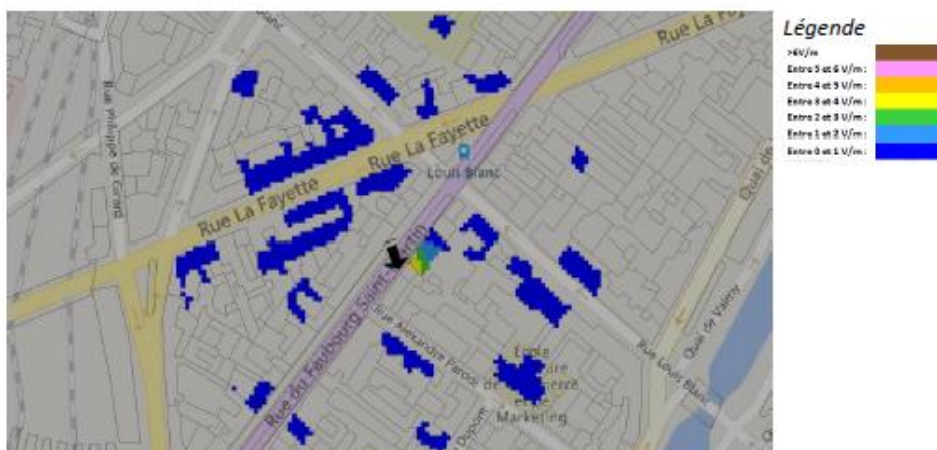


Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G Faisceau fixe

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 50°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 22.5 m.



Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 160°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 22.5 m.

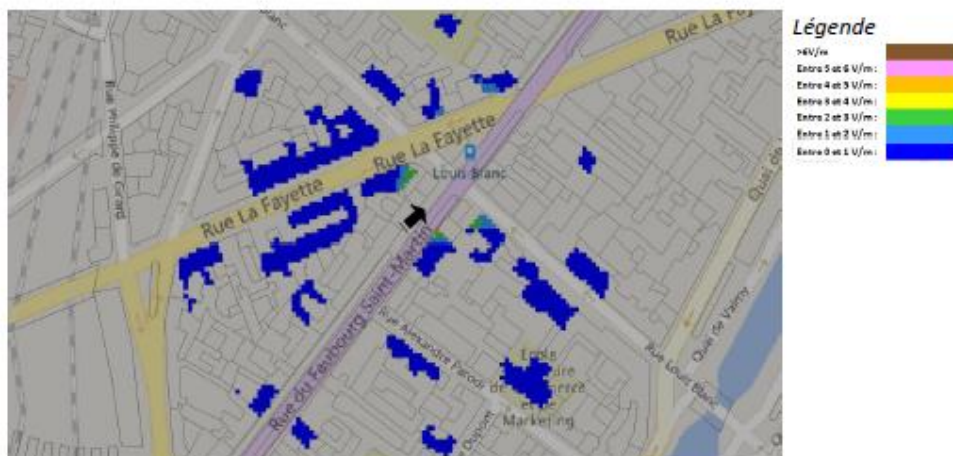


	Azimut 50°	Azimut 160°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	22.5 m	22.5 m

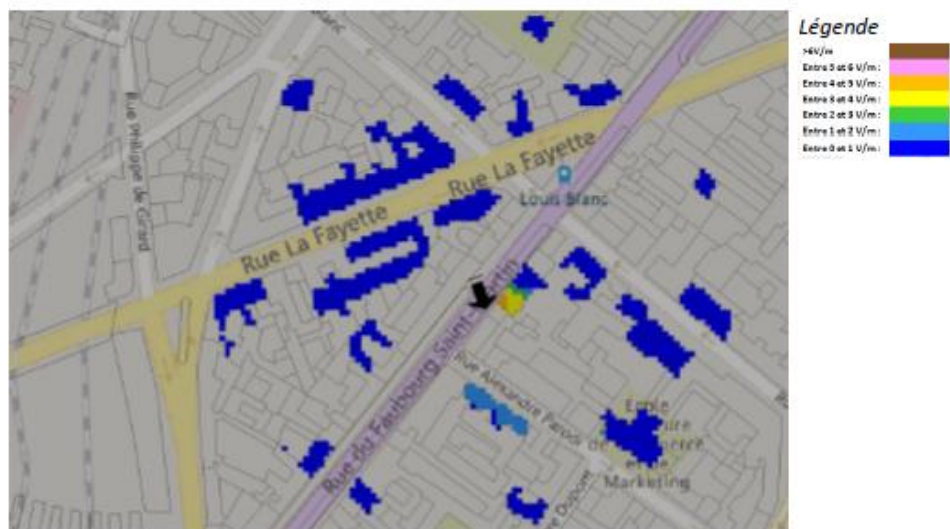
SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 50°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 160°, le niveau maximal calculé est compris entre 5 et 6 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



	Azimut 50°	Azimut 160°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	22.5 m	22.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat du projet :

Etat avant :



Vue des Azimuts

Azimut 50°



Azimut 160°

